

Deux individus fabriquaient des billets de 500 francs

Il y a une quinzaine de jours, M. Xarrier Guichard, directeur de la police judiciaire, était avisé que des faux billets de banque de 500 fr. étaient mis en circulation par deux individus, dans le 18^e arrondissement, à Paris, à Boulogne-sur-Seine et à Malakoff.

Lundi dernier, un gardien de la paix de Boulogne était requis par une mère de famille de la localité et arrêtait Roger Marchal, né le 7 mars 1906, à Nancy, garçon de café, demeurant à Saint-Ouen.

Conduit qual des Orfèvres, Marchal fut interrogé par M. Guillaume, à qui il déclara qu'il y a deux mois et demi environ, il fit la connaissance, dans un café de la Tombe-Issore, de Roger Gogues, âgé de 23 ans, ouvrier plâtrier, ayant demeuré dans un petit pavillon à Fresnes, Gogues expliqua qu'il connaissait le moyen de fabriquer des faux billets, mais il lui manquait l'argent nécessaire à l'achat du matériel.

— Ayant fait un petit héritage peu avant de partir de Nancy, Gogues se mit à sa disposition. C'est ainsi que nous avons loué, jusqu'au 15 janvier, le petit pavillon où Gogues demeurait. Gogues, après plusieurs essais malheureux, réussit à fabriquer des premiers faux billets de 500 fr., puis sept et enfin seize. Nous avons réussi à en écarter huit. Les autres se trouvent à mon domicile, à Saint-Ouen.

— Une perquisition opérée, en effet, à cet endroit, a permis de saisir ces billets. Dans le pavillon de Fresnes, les policiers ont découvert un matériel assez rudimentaire, qui a été mis sous séquestre et envoyé au dépôt. La disposition de M. Roussel, juge d'instruction.

Quant à Gogues, qui est actuellement en fuite, il est activement recherché.

La Grippe est contagieuse

Quand quelqu'un a la grippe, toute la maison l'attrape dit-on. Vous avez chez vous un grippé, faites-lui prendre et prenez vous-même quelques verres de Boisson Blanche de l'Abbé Magnat. Par ce simple moyen, vous le guérez en 24 heures et vous vous immunisez. La Boisson Blanche détruit dans le sang tous les germes infectieux, c'est ce qui explique que dans toutes les maladies infectieuses : grippe, scarlatine, rougeole, varicelle, typhoïde, érysipèle, etc., le flacon pour un litre, 7 fr. 50 ; le triple flacon pour 3 litres, 19 fr. 50, toutes pharmacies. Bien demander la Boisson Blanche de l'Abbé Magnat.

HAPPÉS PAR UN TRAIN

Près de Mopbazin, un train a pris en écharpe M. Houillet, chef de district et M. Bouquillon, entrepreneur ; ce dernier a été tué et M. Houillet grièvement blessé.

UN VIEILLARD TUÉ PAR UN GAMIN DE 13 ANS

Le gendarmier a procédé, mercredi matin, à l'arrestation, à Saint-Joachim d'un enfant de 13 ans, nommé André Pain, qui a reconnu avoir tué un vieillard de 62 ans, nommé Simon, qui vivait seul dans une mesure, au village du Piatre, en pleine brière.

Les premiers résultats de l'enquête semblent prouver que le crime a été accompli à l'aide d'une bêche. La victime a été trouvée, en effet, la poitrine défoncée.

UN ESPION ITALIEN ARRÊTÉ À PARIS

La direction des services des renseignements généraux de la préfecture de police vient d'envoyer au dépôt, sur l'inculpation d'infraction à la loi du 18 avril 1888, Eugène Monflore, de nationalité italienne, né le 20 avril 1878, à Tunis, ayant demeuré à Paris, passage Fagnonnet. Cet individu était signalé comme cherchant à se procurer de faux passeports pour se rendre à l'étranger.

Il a été arrêté mardi, à 18 heures, à la gare du Nord au moment où il s'apprêtait à prendre le train pour Liège. Fournier, il a été trouvé porteur de documents établissant qu'il était entré récemment en relation avec un agent d'une puissance étrangère à qui il avait fourni des renseignements intéressant la défense nationale.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ de cette semaine

Grand Concours

La meilleure 1^{re} Page Plus de 12.000 francs de Prix

Dans le Numéro de NOEL de Mercredi prochain

le début de DEUX ROMANS SENSATIONNELS

CŒURS ENNEMIS

par DELLY

— Vous me séparerez de ma fille ! Ah ! cela, non ! Vous n'en avez pas le droit !
— A votre guise, mais en ce cas, si Rose vit avec vous, je ne me charge plus de son entretien.
— Vous savez bien que je ne peux pas !, que je n'ai pas de quoi vivre moi-même !
— Ceci n'est pas mon affaire. Je vous pose mes conditions : acceptez-les ou refusez-les, comme il vous plaira.
— Non, ce n'est pas possible ! Vous ne feriez pas cela !. Ayez pitié !, au nom d'Orléta !
— Vous n'avez pas d'Orléta !. Ah ! Mlle ! Mlle !
— Un regard de lourd, sardonique mépris s'abaissait vers la femme agenouillée.
— Vous savez qu'elle est bonne, générale — tout ce que vous n'êtes pas. Et vous espérez que par son intercession, vous obtiendrez que je pardonne. Mais moi, je vous défends de vous adresser à elle. Et maintenant, retirez-vous. Tout ce que vous pourriez dire de plus sera inutile, et je ne l'écouterai même pas.
— Lady Pamela se releva et, en chancelant, gagna la porte. Walter lui jeta un dernier regard de mépris en songeant : « Au fond, elle était presque digne de Barford ! »
— Puis il sortit dans le parterre et se dirigea vers le grand bassin de marbre. Orléta, debout sur le bord, considérait les évolutions des cygnes. Un grand manteau de satin blanc, garni de renard blanc, le protégeait contre la fraîcheur de cet après-midi. Elle tourna la tête et entendit un bruit de pas et sourit, en tendant ses mains à Walter.
— Vous voilà, cher ! Vous en avez fini avec lady Pamela ?
— Oui, l'exécution est faite.
— Vous n'avez pas été trop dur ?
— J'ai été ce qu'il fallait, ma chérie.
— Que va dire Rose ?

Importantes décisions de la Commission départementale du Nord

La Commission départementale du Nord s'est réunie à la Préfecture le mercredi 18 décembre 1931, à 14 h. 30.

La séance est présidée par M. Demolton. — Acte est donné à M. le Préfet de la communication de l'état des centimes départementaux des produits éventuels des fonds libres de 1930 et des mandats émis pour verser les fonds départementaux prévus dans un budget dudit exercice au 30 novembre 1931.

— La Commission décide d'octroyer aux bureaux de bienfaisance et d'assistance le bénéfice des subventions octroyées en vertu de décisions du Conseil général aux caisses et fonds de chômage, et dans les mêmes conditions.

— La Commission approuve les propositions présentées par MM. les ingénieurs du service vicinal en vue de la modification de l'acquisition à l'amiable de parcelles de terrains par mesure d'alignement, le long des routes départementales Nos 9 et 20.

— Elle autorise, pour plusieurs communes, le remplacement des prestations par la taxe vicinale.

— Elle prononce le classement en vicinalité du chemin rural dit « Werkelstraße », à Bailleul, ainsi que la reconnaissance des chemins ruraux Nos 9 et 20, et le redressement du chemin rural No 17, à Winiessée.

— La Commission adopte les propositions de M. le Préfet en vue de la modification du cahier des charges de l'adjudication des impressions et fournitures aux services départementaux de façon que tous les fournisseurs résidant dans le département du Nord puissent soumissionner au 10 lot.

— La Commission donne son avis favorable sur le projet de construction scolaire intéressant les communes d'Anstaing, Saint-Landais et Vandegies-au-Bois. Ces projets ont été soumis à l'état dressé par ordre d'urgence.

— Des secours sont attribués : sur le fonds des annuités de soldes correctionnels, à la commune de Ferré-la-Garde, pour contribution d'un ponton ; sur le budget départemental, à la commune de Busigny, pour dépenses de premier établissement des services d'incendie rural organisés.

— Avis favorable est donné au projet de construction par l'Office départemental des habitations à bon marché de 20 maisons à Courchelles.

— Avis favorable est donné au projet de création entre les communes de Guesnart, Orléans et Bougnies-sur-Roe, d'un syndicat en vue de la construction et de l'exploitation d'une distribution d'énergie électrique.

— La Commission départementale constate que les sociétés de secours mutuels, reconnues pour la fourniture du courant électrique ne sont pas en rapport avec les prix actuels du charbon et de tous les autres facteurs. Elle émet le vœu que les intérêts économiques soient pris en compte, pour chaque région, de la situation économique et de celle des facteurs constituant ces indices.

LE CONGRÈS DES MAIRES

L'Association nationale des maires de France et Fédération nationale des Associations des maires de France, a ouvert hier matin, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, son 23^e Congrès annuel, sous la présidence de M. Paul Morel.

Le président s'est félicité de l'action morale de l'Association à laquelle est due l'inscription à l'ordre du jour des travaux du Parlement, de deux importantes questions : la réforme des Finances départementales et communales et la constitution de la caisse d'avances aux Départements et aux Communes pour le perfectionnement de l'outillage national.

DES CHOMEURS ONT MANIFESTÉ PRÈS DE L'EXPOSITION COLONIALE

Le bruit s'étant répandu, mercredi matin, que les travaux de démolition de divers pavillons de l'Exposition Coloniale allaient commencer, plusieurs centaines d'ouvriers sans travail se rendirent avenue Daumesnil, dans l'espoir d'être versés, si leur feu répoudu que les travaux ne seraient pas encore entrepris mercredi.

Les chômeurs se retirèrent alors en trois groupes, exprimant par des cris divers leur mécontentement de ne pouvoir travailler. Un certain nombre d'ordres aussitôt orrassés, les 111 circuler sans aucun incident.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DU PAS-DE-CALAIS

Le chômage sera complet, pendant toute la journée d'aujourd'hui jeudi 17, aux mines de la concession de Marles, Foray et Cauchy. La direction de la Compagnie des mines de Marles avait fait apposer, à l'entrée de toutes ses fosses et établissements annexes, des affiches, portant ainsi cette décision : la connaissance de tous les ouvriers du fond et du jour.

CETTE ANNÉE OFFREZ-LUI un cadeau

« TERM VII' ECLAIR » le maroquinier de l'homme moderne

POUR QUE VOTRE CADEAU SOIT VRAIMENT APPRÉCIÉ VEULEZ ACHETER UN PORT-ÉTOILE LA MARQUE DE GARANTIE « TERM VII' ECLAIR » QUI EN CONFIRMERA LA QUALITÉ ET LE BON GOÛT DE VOTRE CHOIX



EN VENTE : MAROQUINERIES PAPETERIES BONNES MAGASINS ET TOUS LES BONNES MAISONS VENDANT LA MAROQUINERIE POUR LE GROS : A. LAMARTE 12 RUE CHARLOT PARIS 3^e

VENDETTA !

Au début de l'année dernière, dans un bar de Saint-Joseph, à la suite d'une rixe motivée par l'enlèvement de sa sœur à Véro et par les coups et les plaisanteries qu'il subissait depuis quelque temps, François Armani, en ce moment soldat au 173^e d'infanterie, à Ajaccio, tua d'un coup de pistolet Joseph Batestti, complice du ravisseur de sa sœur, blessant un autre consommateur atabé avec eux.

Traduit en juin devant la Cour d'assises de Bastia, Armani fut acquitté.

Mardi, vers 13 h. 45, le destin tragique mettait en présence, avenue Pascal, François Armani, qui attendait le départ de Véro, son village natal, et François Batestti, 28 ans, originaire de Ghisoni, frère de la victime.

Brusquement, sans aucune discussion, et avant qu'il n'ait pu prévenir le drame, Batestti, sortant un pistolet automatique, fit feu à 6 reprises sur Armani qui s'écroula, atteint de quatre balles dans le bas-ventre. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital, venant en sens inverse. Il n'avait aperçu la victime que quelques mètres avant le commencement.

Un témoin de cet accident M. Koskocz, déclarant qu'il avait donné un violent coup de volant à gauche en même temps qu'il freinait, mais à son grand regret il ne put éviter de tamponner Mme Cappe, et dans sa manœuvre, il capota dans la fosse.

Des témoins de l'accident, au cours de l'enquête de la gendarmerie, déclarèrent que l'auto croisée par M. Koskocz avait ses phares en veilleuse.

En conséquence, le Parquet averti des faits, a ordonné l'arrestation de M. Koskocz qui fut écroué à la prison de Loos hier après-midi.

UN CONCOURS POUR LES INDUSTRIES DU VÊTEMENT MASCULIN

La Fédération des Artisans du Nord de la France organise un concours entre les apprentis et les jeunes ouvriers tailleurs, couturiers, colportiers, giletières de Lille et de la région du Nord.

Ce concours aura lieu à Lille le 14 février 1932 dans une des salles de la Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé, 11, rue de Thionville.

Les candidats peuvent se faire inscrire de suite au siège de la Fédération, 113, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, le samedi de 16 h 30 à 18 heures, ou par correspondance. Ils recevront le règlement général ainsi que le programme des épreuves.

Des récompenses seront attribuées aux concurrents présentant les meilleures productions et à celui qui aura le plus participé au concours du meilleur ouvrier de France.

La Fédération s'est donné comme tâche de développer l'enseignement professionnel dans les industries artisanales et de relever le niveau de sa matière.

M. LAVAL A RECU LES DÉLÉGUÉS DES CHEMINOTS

M. Pierre Laval, président du Conseil, s'est reçu hier matin les délégués des Syndicats confédérés des Cheminots qui l'ont entretenu de la question des salaires.

ECHOS et CARNET

CALENDAIRE. — Jeudi 17 décembre 1931. Soleil : Lever à 7 h. 40 ; coucher à 15 h. 53. Lune : Lever à 11 h. 01. Aujourd'hui, 5^e Olympe. Demain : Saint-Gaud.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 16 décembre 1931. à 14 heures. — Direction du vent : du sud-est, à 18 h. ; à 21 h. ; à 24 h. ; à 27 h. ; à 30 h. ; à 33 h. ; à 36 h. ; à 39 h. ; à 42 h. ; à 45 h. ; à 48 h. ; à 51 h. ; à 54 h. ; à 57 h. ; à 60 h. ; à 63 h. ; à 66 h. ; à 69 h. ; à 72 h. ; à 75 h. ; à 78 h. ; à 81 h. ; à 84 h. ; à 87 h. ; à 90 h. ; à 93 h. ; à 96 h. ; à 99 h. ; à 102 h. ; à 105 h. ; à 108 h. ; à 111 h. ; à 114 h. ; à 117 h. ; à 120 h. ; à 123 h. ; à 126 h. ; à 129 h. ; à 132 h. ; à 135 h. ; à 138 h. ; à 141 h. ; à 144 h. ; à 147 h. ; à 150 h. ; à 153 h. ; à 156 h. ; à 159 h. ; à 162 h. ; à 165 h. ; à 168 h. ; à 171 h. ; à 174 h. ; à 177 h. ; à 180 h. ; à 183 h. ; à 186 h. ; à 189 h. ; à 192 h. ; à 195 h. ; à 198 h. ; à 201 h. ; à 204 h. ; à 207 h. ; à 210 h. ; à 213 h. ; à 216 h. ; à 219 h. ; à 222 h. ; à 225 h. ; à 228 h. ; à 231 h. ; à 234 h. ; à 237 h. ; à 240 h. ; à 243 h. ; à 246 h. ; à 249 h. ; à 252 h. ; à 255 h. ; à 258 h. ; à 261 h. ; à 264 h. ; à 267 h. ; à 270 h. ; à 273 h. ; à 276 h. ; à 279 h. ; à 282 h. ; à 285 h. ; à 288 h. ; à 291 h. ; à 294 h. ; à 297 h. ; à 300 h. ; à 303 h. ; à 306 h. ; à 309 h. ; à 312 h. ; à 315 h. ; à 318 h. ; à 321 h. ; à 324 h. ; à 327 h. ; à 330 h. ; à 333 h. ; à 336 h. ; à 339 h. ; à 342 h. ; à 345 h. ; à 348 h. ; à 351 h. ; à 354 h. ; à 357 h. ; à 360 h. ; à 363 h. ; à 366 h. ; à 369 h. ; à 372 h. ; à 375 h. ; à 378 h. ; à 381 h. ; à 384 h. ; à 387 h. ; à 390 h. ; à 393 h. ; à 396 h. ; à 399 h. ; à 402 h. ; à 405 h. ; à 408 h. ; à 411 h. ; à 414 h. ; à 417 h. ; à 420 h. ; à 423 h. ; à 426 h. ; à 429 h. ; à 432 h. ; à 435 h. ; à 438 h. ; à 441 h. ; à 444 h. ; à 447 h. ; à 450 h. ; à 453 h. ; à 456 h. ; à 459 h. ; à 462 h. ; à 465 h. ; à 468 h. ; à 471 h. ; à 474 h. ; à 477 h. ; à 480 h. ; à 483 h. ; à 486 h. ; à 489 h. ; à 492 h. ; à 495 h. ; à 498 h. ; à 501 h. ; à 504 h. ; à 507 h. ; à 510 h. ; à 513 h. ; à 516 h. ; à 519 h. ; à 522 h. ; à 525 h. ; à 528 h. ; à 531 h. ; à 534 h. ; à 537 h. ; à 540 h. ; à 543 h. ; à 546 h. ; à 549 h. ; à 552 h. ; à 555 h. ; à 558 h. ; à 561 h. ; à 564 h. ; à 567 h. ; à 570 h. ; à 573 h. ; à 576 h. ; à 579 h. ; à 582 h. ; à 585 h. ; à 588 h. ; à 591 h. ; à 594 h. ; à 597 h. ; à 600 h. ; à 603 h. ; à 606 h. ; à 609 h. ; à 612 h. ; à 615 h. ; à 618 h. ; à 621 h. ; à 624 h. ; à 627 h. ; à 630 h. ; à 633 h. ; à 636 h. ; à 639 h. ; à 642 h. ; à 645 h. ; à 648 h. ; à 651 h. ; à 654 h. ; à 657 h. ; à 660 h. ; à 663 h. ; à 666 h. ; à 669 h. ; à 672 h. ; à 675 h. ; à 678 h. ; à 681 h. ; à 684 h. ; à 687 h. ; à 690 h. ; à 693 h. ; à 696 h. ; à 699 h. ; à 702 h. ; à 705 h. ; à 708 h. ; à 711 h. ; à 714 h. ; à 717 h. ; à 720 h. ; à 723 h. ; à 726 h. ; à 729 h. ; à 732 h. ; à 735 h. ; à 738 h. ; à 741 h. ; à 744 h. ; à 747 h. ; à 750 h. ; à 753 h. ; à 756 h. ; à 759 h. ; à 762 h. ; à 765 h. ; à 768 h. ; à 771 h. ; à 774 h. ; à 777 h. ; à 780 h. ; à 783 h. ; à 786 h. ; à 789 h. ; à 792 h. ; à 795 h. ; à 798 h. ; à 801 h. ; à 804 h. ; à 807 h. ; à 810 h. ; à 813 h. ; à 816 h. ; à 819 h. ; à 822 h. ; à 825 h. ; à 828 h. ; à 831 h. ; à 834 h. ; à 837 h. ; à 840 h. ; à 843 h. ; à 846 h. ; à 849 h. ; à 852 h. ; à 855 h. ; à 858 h. ; à 861 h. ; à 864 h. ; à 867 h. ; à 870 h. ; à 873 h. ; à 876 h. ; à 879 h. ; à 882 h. ; à 885 h. ; à 888 h. ; à 891 h. ; à 894 h. ; à 897 h. ; à 900 h. ; à 903 h. ; à 906 h. ; à 909 h. ; à 912 h. ; à 915 h. ; à 918 h. ; à 921 h. ; à 924 h. ; à 927 h. ; à 930 h. ; à 933 h. ; à 936 h. ; à 939 h. ; à 942 h. ; à 945 h. ; à 948 h. ; à 951 h. ; à 954 h. ; à 957 h. ; à 960 h. ; à 963 h. ; à 966 h. ; à 969 h. ; à 972 h. ; à 975 h. ; à 978 h. ; à 981 h. ; à 984 h. ; à 987 h. ; à 990 h. ; à 993 h. ; à 996 h. ; à 999 h. ; à 1002 h. ; à 1005 h. ; à 1008 h. ; à 1011 h. ; à 1014 h. ; à 1017 h. ; à 1020 h. ; à 1023 h. ; à 1026 h. ; à 1029 h. ; à 1032 h. ; à 1035 h. ; à 1038 h. ; à 1041 h. ; à 1044 h. ; à 1047 h. ; à 1050 h. ; à 1053 h. ; à 1056 h. ; à 1059 h. ; à 1062 h. ; à 1065 h. ; à 1068 h. ; à 1071 h. ; à 1074 h. ; à 1077 h. ; à 1080 h. ; à 1083 h. ; à 1086 h. ; à 1089 h. ; à 1092 h. ; à 1095 h. ; à 1098 h. ; à 1101 h. ; à 1104 h. ; à 1107 h. ; à 1110 h. ; à 1113 h. ; à 1116 h. ; à 1119 h. ; à 1122 h. ; à 1125 h. ; à 1128 h. ; à 1131 h. ; à 1134 h. ; à 1137 h. ; à 1140 h. ; à 1143 h. ; à 1146 h. ; à 1149 h. ; à 1152 h. ; à 1155 h. ; à 1158 h. ; à 1161 h. ; à 1164 h. ; à 1167 h. ; à 1170 h. ; à 1173 h. ; à 1176 h. ; à 1179 h. ; à 1182 h. ; à 1185 h. ; à 1188 h. ; à 1191 h. ; à 1194 h. ; à 1197 h. ; à 1200 h. ; à 1203 h. ; à 1206 h. ; à 1209 h. ; à 1212 h. ; à 1215 h. ; à 1218 h. ; à 1221 h. ; à 1224 h. ; à 1227 h. ; à 1230 h. ; à 1233 h. ; à 1236 h. ; à 1239 h. ; à 1242 h. ; à 1245 h. ; à 1248 h. ; à 1251 h. ; à 1254 h. ; à 1257 h. ; à 1260 h. ; à 1263 h. ; à 1266 h. ; à 1269 h. ; à 1272 h. ; à 1275 h. ; à 1278 h. ; à 1281 h. ; à 1284 h. ; à 1287 h. ; à 1290 h. ; à 1293 h. ; à 1296 h. ; à 1299 h. ; à 1302 h. ; à 1305 h. ; à 1308 h. ; à 1311 h. ; à 1314 h. ; à 1317 h. ; à 1320 h. ; à 1323 h. ; à 1326 h. ; à 1329 h. ; à 1332 h. ; à 1335 h. ; à 1338 h. ; à 1341 h. ; à 1344 h. ; à 1347 h. ; à 1350 h. ; à 1353 h. ; à 1356 h. ; à 1359 h. ; à 1362 h. ; à 1365 h. ; à 1368 h. ; à 1371 h. ; à 1374 h. ; à 1377 h. ; à 1380 h. ; à 1383 h. ; à 1386 h. ; à 1389 h. ; à 1392 h. ; à 1395 h. ; à 1398 h. ; à 1401 h. ; à 1404 h. ; à 1407 h. ; à 1410 h. ; à 1413 h. ; à 1416 h. ; à 1419 h. ; à 1422 h. ; à 1425 h. ; à 1428 h. ; à 1431 h. ; à 1434 h. ; à 1437 h. ; à 1440 h. ; à 1443 h. ; à 1446 h. ; à 1449 h. ; à 1452 h. ; à 1455 h. ; à 1458 h. ; à 1461 h. ; à 1464 h. ; à 1467 h. ; à 1470 h. ; à 1473 h. ; à 1476 h. ; à 1479 h. ; à 1482 h. ; à 1485 h. ; à 1488 h. ; à 1491 h. ; à 1494 h. ; à 1497 h. ; à 1500 h. ; à 1503 h. ; à 1506 h. ; à 1509 h. ; à 1512 h. ; à 1515 h. ; à 1518 h. ; à 1521 h. ; à 1524 h. ; à 1527 h. ; à 1530 h. ; à 1533 h. ; à 1536 h. ; à 1539 h. ; à 1542 h. ; à 1545 h. ; à 1548 h. ; à 1551 h. ; à 1554 h. ; à 1557 h. ; à 1560 h. ; à 1563 h. ; à 1566 h. ; à 1569 h. ; à 1572 h. ; à 1575 h. ; à 1578 h. ; à 1581 h. ; à 1584 h. ; à 1587 h. ; à 1590 h. ; à 1593 h. ; à 1596 h. ; à 1599 h. ; à 1602 h. ; à 1605 h. ; à 1608 h. ; à 1611 h. ; à 1614 h. ; à 1617 h. ; à 1620 h. ; à 1623 h. ; à 1626 h. ; à 1629 h. ; à 1632 h. ; à 1635 h. ; à 1638 h. ; à 1641 h. ; à 1644 h. ; à 1647 h. ; à 1650 h. ; à 1653 h. ; à 1656 h. ; à 1659 h. ; à 1662 h. ; à 1665 h. ; à 1668 h. ; à 1671 h. ; à 1674 h. ; à 1677 h. ; à 1680 h. ; à 1683 h. ; à 1686 h. ; à 1689 h. ; à 1692 h. ; à 1695 h. ; à 1698 h. ; à 1701 h. ; à 1704 h. ; à 1707 h. ; à 1710 h. ; à 1713 h. ; à 1716 h. ; à 1719 h. ; à 1722 h. ; à 1725 h. ; à 1728 h. ; à 1731 h. ; à 1734 h. ; à 1737 h. ; à 1740 h. ; à 1743 h. ; à 1746 h. ; à 1749 h. ; à 1752 h. ; à 1755 h. ; à 1758 h. ; à 1761 h. ; à 1764 h. ; à 1767 h. ; à 1770 h. ; à 1773 h. ; à 1776 h. ; à 1779 h. ; à 1782 h. ; à 1785 h. ; à 1788 h. ; à 1791 h. ; à 1794 h. ; à 1797 h. ; à 1800 h. ; à 1803 h. ; à 1806 h. ; à 1809 h. ; à 1812 h. ; à 1815 h. ; à 1818 h. ; à 1821 h. ; à 1824 h. ; à 1827 h. ; à 1830 h. ; à 1833 h. ; à 1836 h. ; à 1839 h. ; à 1842 h. ; à 1845 h. ; à 1848 h. ; à 1851 h. ; à 1854 h. ; à 1857 h. ; à 1860 h. ; à 1863 h. ; à 1866 h. ; à 1869 h. ; à 1872 h. ; à 1875 h. ; à 1878 h. ; à 1881 h. ; à 1884 h. ; à 1887 h. ; à 1890 h. ; à 1893 h. ; à 1896 h. ; à 1899 h. ; à 1902 h. ; à 1905 h. ; à 1908 h. ; à 1911 h. ; à 1914 h. ; à 1917 h. ; à 1920 h. ; à 1923 h. ; à 1926 h. ; à 1929 h. ; à 1932 h. ; à 1935 h. ; à 1938 h. ; à 1941 h. ; à 1944 h. ; à 1947 h. ; à 1950 h. ; à 1953 h. ; à 1956 h. ; à 1959 h. ; à 1962 h. ; à 1965 h. ; à 1968 h. ; à 1971 h. ; à 1974 h. ; à 1977 h. ; à 1980 h. ; à 1983 h. ; à 1986 h. ; à 1989 h. ; à 1992 h. ; à 1995 h. ; à 1998 h. ; à 2001 h. ; à 2004 h. ; à 2007 h. ; à 2010 h. ; à 2013 h. ; à 2016 h. ; à 2019 h. ; à 2022 h. ; à 2025 h. ; à 2028 h. ; à 2031 h. ; à 2034 h. ; à 2037 h. ; à 2040 h. ; à 2043 h. ; à 2046 h. ; à 2049 h. ; à 2052 h. ; à 2055 h. ; à 2058 h. ; à 2061 h. ; à 2064 h. ; à 2067 h. ; à 2070 h. ; à 2073 h. ; à 2076 h. ; à 2079 h. ; à 2082 h. ; à 2085 h. ; à 2088 h. ; à 2091 h. ; à 2094 h. ; à 2097 h. ; à 2100 h. ; à 2103 h. ; à 2106 h. ; à 2109 h. ; à 2112 h. ; à 2115 h. ; à 2118 h. ; à 2121 h. ; à 2124 h. ; à 2127 h. ; à 2130 h. ; à 2133 h. ; à 2136 h. ; à 2139 h. ; à 2142 h. ; à 2145 h. ; à 2148 h. ; à 2151 h. ; à 2154 h. ; à 2157 h. ; à 2160 h. ; à 2163 h. ; à 2166 h. ; à 2169 h. ; à 2172 h. ; à 2175 h. ; à 2178 h. ; à 2181 h. ; à 2184 h. ; à 2187 h. ; à 2190 h. ; à 2193 h. ; à 2196 h. ; à 2199 h. ; à 2202 h. ; à 2205 h. ; à 2208 h. ; à 2211 h. ; à 2214 h. ; à 2217 h. ; à 2220 h. ; à 2223 h. ; à 2226 h. ; à 2229 h. ; à 2232 h. ; à 2235 h. ; à 2238 h. ; à 2241 h. ; à 2244 h. ; à 2247 h. ; à 2250 h. ; à 2253 h. ; à 2256 h. ; à 2259 h. ; à 2262 h. ; à 2265 h. ; à 2268 h